

SEANCE DU  
15 JANVIER 2026

RAPPORT N° I-4  
26SGADB0004

**Nombre de conseillers en exercice :**

25

**Nombre de conseillers présents :**

15

**Date de convocation :**

9 janvier 2026

**Date d'affichage :**

16 janvier 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 15 janvier à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopole hub&go ( rez de jardin) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLET - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Montserrat REYES - M. Jérémie PINTO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Philippe PIGEAU  
**VICE-PRESIDENTS**

**OBJET:**

Fourniture de pièces détachées pour les véhicules communautaires et prestations de service - autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande passés en procédure d'appel d'offres ouvert

M. Bernard FREDON - M. Roger BURTIN - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD  
**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Cyril GOMET  
M. Jean-Claude LAGRANGE  
Mme Pascale FALLOURD  
Mme Jeanne-Danièle PICARD  
M. MEUNIER (pouvoir à M. MARTI)  
M. CASSIER (pouvoir à M. LACOUR)  
Mme LODDO (pouvoir à Mme LOUIS)  
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)  
M. DURAND (pouvoir à M. PINTO)  
M. BAUDIN (pouvoir à M. JAUNET)

**Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 21**

**Nombre de Conseillers ayant voté pour : 21**

**Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0**

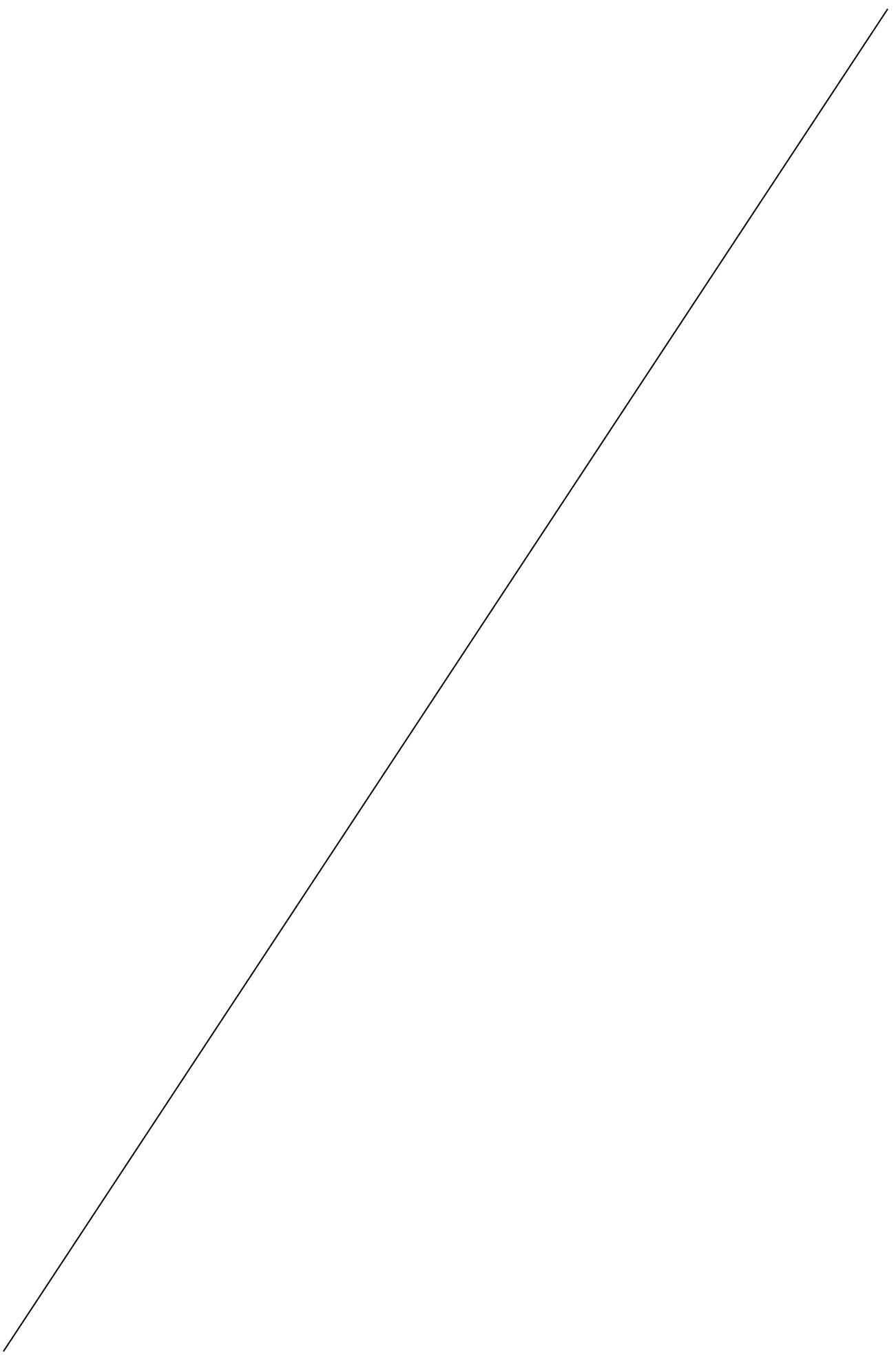
**Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- ayant donné pouvoir : 6
- n'ayant pas donné pouvoir : 4

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Evelyne COUILLET



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, L2125-1 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 17 décembre 2025,

Le rapporteur expose :

« La direction de la logistique et des moyens généraux est chargée notamment de la réparation et de l'entretien des matériels et véhicules de la Communauté Urbaine. Ce sont notamment 7 mécaniciens qui travaillent quotidiennement dans les ateliers des centres techniques.

Afin d'alimenter les ateliers en pièces mécaniques et fluides nécessaires à leur activité, et permettre également de faire appel à des compétences spécifiques de réparation auprès des prestataires, un appel d'offres ouvert sous forme d'accords-cadres à bons de commande a été lancé.

Le contrat démarera à sa date de notification, jusqu'au 31/12/2026. Puis, il pourra être reconduit trois fois 12 mois. Sa décomposition en lots et les montants maximum par période sont les suivants :

Lot(s)	Désignation	Maximum HT
1	<b>Fourniture</b> de pièces détachées captives, diagnostic et <b>réparation</b> véhicules poids-lourds et utilitaires de marque RVI, batteries poids-lourds, éclairage poids-lourds et connectiques, visites techniques des limiteurs de vitesse et chronotachygraphes des véhicules PL. Dépannage-remorquage 24h/24 et 7 jour sur 7	150 000 €
2	<b>Fourniture et prestation</b> de pièces détachées captives, diagnostic pour véhicules légers de marque Renault, tractopelle de marque Caterpillar, matériel de type agricole de marque class et Valtra, tractopelle de marque Jcb, chariot de marques Manitou et Toyota, matériels de type rouleau compresseur, cylindre et dameuse de marque Bomag, KAESER, Dynapac, Amann, Wacker, et atlas, fournitures de matériel de signalisation visuelle tous véhicules + batteries et accumulateurs, éclairage et connectiques, confection, réparation de bâches, produits de bourrerie et sellerie, fourniture d'outillage pour les ateliers de maintenance mécanique VL-PL	50 000 €
3	<b>Fourniture</b> de pièces détachées captives, diagnostic et <b>réparations</b> de B.O.M. de marque Semat	37 500 €
4	<b>Fourniture</b> de pièces détachées captives pour petit matériel de type espaces verts de marque stihl, Echo, Zenoah, Honda, Kawasaki et Pellenc, et <b>prestation</b>	20 000 €
5	<b>Fourniture</b> d'huiles et produits lubrifiants	25 000 €
6	<b>Fourniture</b> de pneumatiques rechapés / reconditionnés / remanufacturés et <b>réparation</b>	75 000 €
7	<b>Fourniture et prestation</b> de maintenance hydraulique et circuit pneumatique	5 000 €
8	<b>Fourniture et réparation</b> de tous radiateurs VL-PL-engins	2500 €
9	<b>Fourniture</b> de pièces détachées captives, diagnostic et <b>réparation</b> de B.O.M. de marque Geesink-Norba	50 000 €
10	<b>Fourniture</b> de pièces détachées captives, diagnostic et <b>réparation</b> pour balayeuses de marque Mathieu Fayat	25 000 €

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17 décembre 2025 a décidé de retenir les offres des entreprises qui se sont révélées être économique les plus avantageuses, pour les montants maximums suivants :

Lot	Candidats retenus	Domiciliation	Montant Max € HT/période
1	PARIZOT & FILS	19 rue des Acacias 71200 Le Creusot	150 000 €
2	JACOB SERVICES	610 avenue de Montvaltin 71200 Le Creusot	50 000 €
3	EASYVOIRIE	555 Chemin de la Roche du Guide 26780 Malataverne	37 500 €
4	GAUBERT BRETIN	Rue de Châtillon 71300 – Montceau-les-Mines	20 000 €
t 5	YORK	1394 Avenue de Draguignan ZI Toulon Est BP 90135 83088 Toulon Cedex 9	25 000 €
6	PROFIL +	55, Boulevard des Abattoirs 71200 – Le Creusot	75 000 €
7	JACOB SERVICES	610 avenue de Montvaltin 71200 Le Creusot	5 000 €
9	EASYVOIRIE	555, Chemin de la Roche du Guide 26780 - Malataverne	50 000
10	EASYVOIRIE	555, Chemin de la Roche du Guide 26780 - Malataverne	25 000

Il est à noter que le lot 8 est infructueux, aucune offre n'a été déposé, il ne sera donc pas attribué dans le cadre de ce marché et sera déclaré sans suite.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces des accords-cadres pour chacun des lots susmentionnés.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres avec maximum avec les entreprises retenues pour chacun des lots tel que présenté dans le tableau ci-dessus pour une durée allant de sa date de notification, jusqu'au 31/12/2026, puis, reconductible trois fois 12 mois, pour les montants maximum visés ci-dessus ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget prévu à cet effet.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 16 janvier 2026  
et publié, affiché ou notifié le 16 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Jean-François JAUNET



La secrétaire de séance,  
Evelyne COUILLOT

